

Inscription aux écoles

INSCRIPTION AUX ÉCOLES

Pour faire une demande d'inscription scolaire, vous devez remplir un dossier et le déposer à la mairie

[Télécharger le dossier d'inscription](#)

**Besoin de renseignements ?
Contactez-nous.**

Par téléphone :

05.56.67.06.15

Via le formulaire de contact :

[Nous écrire](#)

INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS AUX ÉCOLES POUR LA RENTRÉE 2022

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école élémentaire ou à l'école maternelle doivent, dès à présent, engager des démarches.

École maternelle

Etape 1 : Inscriptions

Pour inscrire votre enfant né en 2019, présentez-vous à la mairie pour l'inscription avec le livret de famille, le carnet de santé et un justificatif de domicile.

Etape 2 : Admissions

Pour l'admission, présentez-vous à l'école maternelle, les vendredis 4 et 11 mars, de 13 h à 17 h 30, avec la fiche d'inscription délivrée par la mairie, le livret de famille et le carnet de santé.

En cas d'impossibilité pour ces dates, veuillez téléphoner à Nathalie Ducourneau, directrice de l'école maternelle, **pour une prise de rendez-vous au 05 56 67 33 71.**

Entrée au CP

Etape 1 : Inscriptions

Se présenter à la mairie **le plus tôt possible** pour l'inscription de l'enfant avec les pièces suivantes :

- le livret de famille ou une copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois
- un justificatif de domicile
- le carnet de santé ou un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge

Pour l'entrée à l'école élémentaire, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est : le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Les vaccinations contre la variole, la rubéole et la coqueluche ne sont pas obligatoires.

Etape 2 : Admissions

L'admission à l'école élémentaire se fera **uniquement sur rendez-vous auprès de la directrice, Michèle Libournet, et par courriel : michele.periz@ac-bordeaux.fr**.

Les rendez-vous débuteront à partir du lundi 11 mars.

Il faudra venir avec la feuille d'inscription délivrée par la mairie (la fiche de renseignements tamponnée par la mairie).

Demande de dérogation scolaire

Vous souhaitez scolariser votre enfant à Beautiran mais vous ne dépendez de ce secteur scolaire. Faites une demande de dérogation.

Pour faire une demande de dérogation scolaire, vous pouvez soit :

Venir remplir un dossier en mairie

[Voir les horaires de la mairie](#)

Faire un dossier en ligne

Etape 1

[Télécharger le dossier](#)

Etape 2

Le renvoyer à la mairie ou le déposer en mairie

12, place de Verdun

33640 Beautiran

[Portail famille](#)

[Restauration municipale](#)